



**HAL**  
open science

## L'usage des TIC par les indésirables

Rafik Arfaoui

► **To cite this version:**

Rafik Arfaoui. L'usage des TIC par les indésirables. NETCOM : Réseaux, communication et territoires / Networks and Communications Studies, 2017. hal-01754000

**HAL Id: hal-01754000**

**<https://hal.science/hal-01754000>**

Submitted on 29 Mar 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Netcom**

Réseaux, communication et territoires

31-3/4 | 2017

Mobilités et (r)évolutions numériques

---

## L'usage des TIC par les indésirables

*The use of ICTs by undesirables*

Rafik Arfaoui

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/netcom/2799>

ISSN : 2431-210X

### Éditeur

Netcom Association

### Édition imprimée

Date de publication : 16 décembre 2017

Pagination : 489-518

ISSN : 0987-6014

### Référence électronique

Rafik Arfaoui, « L'usage des TIC par les indésirables », *Netcom* [En ligne], 31-3/4 | 2017, mis en ligne le 26 mars 2018, consulté le 29 mars 2018. URL : <http://journals.openedition.org/netcom/2799>

---



Netcom – Réseaux, communication et territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

## L'USAGE DES TIC PAR LES INDESIRABLES

### *THE USE OF ICTS BY UNDESIRABLES*

ARFAOUI RAFIK<sup>1</sup>

**Résumé** - *Les restrictions à la circulation des personnes imposées par les Etats du Nord est à l'origine de flux migratoires irréguliers. Ces flux ne sont pas exclusivement Sud-Nord, ils peuvent être également orientés Sud-Sud. Au cours de leur traversée, les migrants sont confrontés à plusieurs obstacles administratifs, politiques et sociaux. Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sont présentes tout au long de leur parcours migratoire qui renvoie à la fois à une dimension spatiale mais aussi sociale (les espaces parcourus par les migrants et les positions sociales qu'ils ont occupées tout au long de leur vie en mobilité). Les TIC jouent, ainsi, un rôle central pour faciliter le passage de barrières politiques et administratives au Nord comme au Sud. Leur usage constitue, d'une part, un élément primordial pour la construction et la préservation du lien social dans les pays de départ, de transit et d'accueil et contribue, d'autre part, à la diffusion d'un imaginaire migratoire qui constitue un enjeu pour la mutation structurelle du parcours migratoire. L'analyse de l'usage des TIC par les migrants permet de mettre en lumière différentes dynamiques liées à la question des migrations internationales en questionnant constamment le rapport de l'homme au territoire.*

**Mots-clés** - *Usage des TIC ; Migrations internationales ; Demandeurs d'asile.*

**Abstract** - *Restrictions on the movement of persons imposed by the Northern States are at the root of irregular migratory flows. These flows are not exclusively South-North, they can be oriented South-South. During their crossing, migrants face several administrative, political and social obstacles. Information and Communication Technologies (ICTs) are present throughout their migratory pathway which refers both to a spatial and social dimension (the spaces traveled by migrants and the social positions they have occupied throughout their life in mobility). ICTs thus play a central role in facilitating the passage of political and administrative barriers in the North and the South. The use of ICTs is, on the one hand, an essential element for the construction and preservation of the social link in the countries of departure, transit and reception and contributes, on the other hand, to the diffusion of a migratory imaginary, which is an issue for the structural change of the migratory project. The analysis of the use*

---

<sup>1</sup> Doctorant contractuel ; Université Clermont Auvergne, AgroParisTech, Inra, Irstea, VetAgro Sup, Territoires, F-63000 Clermont-Ferrand, France. Mail : mohammed\_rafik.arfaoui@uca.fr

*of ICTs by migrants makes it possible to highlight different dynamics linked to the issue of international migration by constantly questioning the relationship between man and territory.*

**Keywords** - ICTs use ; International migrations ; Asylum seekers.

## INTRODUCTION

Cet article explore les concepts liés à la migration dite « irrégulière » des « indésirables » sous une double approche épistémologique et empirique. Deux exemples illustreront notre travail à travers l'analyse de l'usage des TIC, d'une part, par un groupe de *barraga*<sup>2</sup> (Souiah, 2015) algériens partis d'Annaba et arrivés à Paris en France en passant par d'autres villes en Europe et, d'autre part, par des demandeurs d'asile accueillis dans des structures d'hébergement situées dans le département du Puy de Dôme.

Il s'agira donc d'analyser les enjeux qui s'articulent autour de l'usage des TIC à différentes échelles. En premier lieu, le franchissement des frontières politiques, sécuritaires et réglementaires imposées par les Etats du Nord (Migreurop, 2012). En deuxième lieu, la construction et le maintien du lien social dans les territoires d'accueil et avec ceux du départ. En troisième lieu, le rôle du réseau social dans l'alimentation d'un imaginaire migratoire et l'impact de celui-ci sur la mutation structurelle du parcours migratoire à travers le concept de « causalité cumulative ». Enfin, il s'agira également de souligner l'apport de l'analyse de l'usage des TIC dans la mise en lumière des tendances et des visions au sein des sociétés locales d'accueil.

Outre l'aspect conceptuel et celui de la pratique, cet article explore l'aspect méthodologique lié aux *Refugee Studies* (Mekdjian, 2016). Il s'agira donc de mettre l'accent sur les limites des méthodologies narratives dans les études migratoires et de souligner l'apport de la géographie par l'utilisation des cartes mentales.

Comme annoncé dans le titre, cet article se penche particulièrement sur le cas de la migration des « indésirables ». Une question mérite d'être posée afin de clarifier nos propos. Qui sont les « indésirables » et comment cette catégorie se construit-elle ? Pour Blanchard (2013), le terme d'indésirable fait son apparition à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle dans un contexte où l'immigration est érigée en problème politique. Dans les études migratoires, champ scientifique dans lequel le concept d'indésirable est essentiellement mobilisé, il renvoie à la mise à l'écart des étrangers et désigne les réfugiés (Agier, 2008). Une mise à l'écart dans une relation de domination qui rejoint la définition donnée par Becker (1963) pour qui les indésirables, comme catégorie, dépendent intrinsèquement des faiseurs d'ordre. Diminescu qui a beaucoup travaillé sur la mobilisation des TIC par les migrants, donne un exemple très illustrant qui est celui des SIS (Schengen

---

<sup>2</sup> Les *barraga* sont « ceux qui tentent de quitter leur pays sans passeport ni visa en « brûlant » les frontières », (Souiah, 2015, p.167).

Information System). Un système qui confine les migrants définitivement dans la catégorie de « l'irrégularité » (irrégularité par rapport à la loi des Etats concernant le droit à la mobilité) en les enregistrant dans la catégorie des « indésirables » (Diminescu, 2014, 2016).

Il serait utile de rappeler, ici, que la catégorie d'« indésirable » n'a pas été théorisée uniquement dans les études migratoires. Les travaux de Fleury et Froment-Meurice (2014) sur l'exemple de l'aménagement et de la régulation des espaces publics parisiens qui ne profitent pas à tous les citoyens mettent en lumière des mesures restrictives prises par les pouvoirs publics qui désignent certains groupes comme « indésirables ».

Pour Smith (1996), « l'indésirabilité » est produite, dans des rapports de domination complexes, par des acteurs hétéroclites en fonction du contexte. Ça peut aller de la justice aux urbanistes en passant par la police, les élus ou encore les usagers de l'espace public.

Parler d'indésirable nécessite, donc, de se pencher sur la dimension de justice spatiale. Deux courants majeurs structurent les réflexions sur cette notion centrale pour la compréhension de la catégorie d'indésirable dans le cadre de notre étude.

D'une part, la vision Rawlsienne. A partir de la théorie de la justice de John Rawls (1971), la justice spatiale consiste à qualifier les configurations géographiques sur le plan de l'éthique en mettant en cohérence l'organisation du territoire avec un projet de société plus juste. C'est-à-dire que la justice ne se confond pas, dans cette perspective, avec l'égalitarisme mais plutôt avec l'équité en se basant, d'une part, sur l'égalité des droits des personnes et, d'autre part, sur l'optimisation des inégalités destinée à la promotion maximale des plus modestes. Il s'agit d'une approche qui privilégie une entrée quantitative en se basant sur les inégalités socio-économiques.

D'autre part, celle d'Iris Marion Young (1990) qui se distingue de Rawls en récusant l'universalisme et la définition d'une procédure « juste » en questionnant les relations entre individus. Au contraire, elle prône le questionnement de la négociation entre groupes sociaux différents. Elle renonce, donc, à une théorie générale de la justice et propose de s'intéresser d'identifier d'abord les injustices que subissent certains groupes sociaux. L'approche socio-économique pour définir l'injustice est critiquée par Young car jugée insuffisante. Young, qui rajoute à l'approche quantitative une dimension qualitative, distingue deux familles d'injustice. D'une part, l'ensemble des éléments qui empêchent des groupes sociaux de faire des choix ce qu'elle appelle « la domination ». D'autre part, l'ensemble des éléments qui empêchent des groupes sociaux d'acquérir les moyens même de faire ces choix, ce qu'elle appelle « oppression ». La compréhension de cette dernière est primordiale pour notre étude car elle nous permet d'acquérir les moyens de distinguer les « indésirables ». Young (1990) distingue, ainsi, cinq types d'oppression : l'exploitation, la marginalisation, l'absence de pouvoir, l'impérialisme culturel et la violence.

Une situation injuste est qualifiée en tant que tel si une ou plusieurs de ces oppressions est observée. A partir de cette approche, nous pouvons désigner les « indésirables » comme étant ceux qui subissent une ou plusieurs formes d'oppression. Dans notre cas d'étude, les personnes interrogées subissent au moins deux formes d'oppressions.

Tout d'abord, la marginalisation en étant exclus de la vie sociale et du monde du travail et en bénéficiant d'une redistribution économique qui leur permet uniquement de survivre. C'est le cas des demandeurs d'asile qui, en France, n'ont pas le droit de travailler et bénéficient durant la durée de l'instruction de leur dossier d'une Allocation Demandeurs d'Asile. Ce n'est pas tant son montant dérisoire<sup>3</sup> qui interpelle les demandeurs d'asile mais plutôt la perte de l'estime de soi, cette sensation d'être enchaînés et en manque de liberté. Pourtant leur désir de travailler et « d'être comme les autres », de « se sentir utiles » est présent tout au long de cette période « d'incertitude » par laquelle passe chaque demandeur d'asile redoutant un refus de sa requête.

L'autre forme d'oppression constatée est l'absence de pouvoir. Les demandeurs d'asile n'ont pas le pouvoir de décider de leur lieu d'hébergement. C'est une mesure essentielle de la réforme de l'asile introduite par l'Etat français depuis le 29 juillet 2015. En cas de refus, des mesures coercitives peuvent être appliquées. A titre d'exemple, la suppression du droit à l'ADA. C'est le cas également des *barragas* qui, arrivés en Italie, ont été conduit de force vers les centres de rétention pour y être enfermés derrière des murs de plusieurs mètres de hauteur, des barrières de prison et faisant face au sentiment de « suspicion » des « faiseurs d'ordre ». Une machine est même utilisée pour mesurer la taille des os afin d'estimer leur âge et vérifier que leur déclaration n'est pas fausse.

Face à cette indésirabilité, comment les moyens offerts par les TIC peuvent-ils constituer un moyen de dépasser les multiples barrières présentes tout au long du parcours migratoire des *barragas* et des demandeurs d'asile ? Comment peuvent-ils être un moyen de communiquer avec l'absent (Sayad, 1985) et de dépasser les contraintes du déracinement en édifiant un pont entre l'ici et les ailleurs et en facilitant la création d'un lien social dans les espaces d'installation et avec les espaces de départ ?

## 1. METHODOLOGIE DE RECHERCHE

Notre méthodologie de recherche est qualitative et elle se base sur les données recueillies, d'une part, dans le cadre de la rédaction de mon mémoire de master Recherche<sup>4</sup> et, d'autre part, dans le cadre de la réalisation d'un reportage de presse pour

---

<sup>3</sup> Le montant varie selon la composition familiale. Pour plus d'informations, consulter le site de l'OFII <[http://www.ofii.fr/IMG/pdf/ADA/Depliant-ADA-OFII-V1.4-6\\_avec\\_point\\_8-web.pdf](http://www.ofii.fr/IMG/pdf/ADA/Depliant-ADA-OFII-V1.4-6_avec_point_8-web.pdf)>

<sup>4</sup> Mémoire de master portant le titre « Accueil des demandeurs d'asile en France : Entre pilotage national et coproduction territoriale. Le cas du département du Puy de Dôme » soutenu, à

un quotidien francophone basé à Annaba (Algérie) « *Le Provincial* » et pour lequel j'ai travaillé en tant que correspondant de presse. L'approche n'a pas été la même pour les deux groupes de migrants. Outre les entretiens semi-directifs utilisés pour les deux groupes, les demandeurs d'asile ont réalisé des cartes mentales du vécu de leur itinéraire migratoire de l'espace de départ à l'espace d'installation en passant par les territoires de transit. Cette démarche se justifie par une dimension éthique déjà soulevée par des chercheuses en géographie de l'UMR Pacte de l'université de Grenoble, dans le cadre d'un projet de recherche/création, mené à Grenoble (France), qui s'intitule *Crossing Maps/Cartographie Traverses*, auquel elles ont pris part au côté d'artistes et de douze personnes en situation de demandeurs d'asile ou de réfugiés. Pour comprendre cette dimension éthique, il faut remonter, même si nous le faisons ici très brièvement, à la procédure de demande et d'octroi du statut d'asile en France.

Accorder l'asile dans les pays signataires de la Convention de Genève de 1951 repose principalement sur le récit narratif des demandeurs d'asile. Pour obtenir le statut de réfugié en France, les demandeurs d'asile doivent prouver aux agents de l'OFPRA<sup>5</sup> et de la CNDA<sup>6</sup>, en charge d'étudier leur dossier pour la première et leur éventuel recours pour la deuxième, la crédibilité de leurs propos. Pour cela, des questions minutieuses interrogeant le parcours migratoire des demandeurs d'asile sont soulevées. Des interrogatoires qui provoquent des violences psychiques et même physiques (Mekdjian, 2016 ; Probst, 2011). « Dans la conformité avec l'image du réfugié, l'automutilation présente la pratique la plus extrême et désespérée qui heureusement reste rare. Elle exprime cependant la dérive d'un système qui pousse ses sujets à créer la réalité qui légitimera leur demande » (Probst, 2011, 74). Ces injonctions à se raconter et ce jeu de questions/réponses interviennent dans un contexte de suspicion de faux réfugiés qui révèle le caractère discriminant d'un horizon normatif et moral d'une vérité narrative (Mekdjian 2016 ; Fassin, 2013 ; Fassin et Kobelinsky, 2012 ; Jubany, 2011 ; Rousseau et Foxen, 2006 ; Greslier, 2007). Une « épreuve de crédibilité » (Kobelinsky, 2007) qui sert donc d'instrument d'oppression, pour reprendre les termes de Young (1990), et d'éviction des individus « indésirables ».

Face à cette situation, comment, dans une posture de chercheur, pouvons-nous interroger les demandeurs d'asile sur leurs parcours migratoires et les dynamiques exprimées dans les territoires d'accueil, de départ et de transit sans provoquer davantage de violences par des protocoles qualitatifs ayant recours au récit de vie et au risque d'une reproduction quasi similaire du protocole de l'administration chargée de l'asile ? Comment les interroger sans exercer un pouvoir de domination dans une relation enquêteur / enquêté ?

---

l'Université Blaise Pascal Clermont-Ferrand, en juillet 2016 sous la direction de Mauricette FOURNIER.

<sup>5</sup> Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides.

<sup>6</sup> Cour Nationale du Droit d'Asile.

Dans cette partie, nous reviendrons sur l'apport de la géographie par l'utilisation des cartes mentales en soulignant que l'éthique, loin d'être une contrainte pour le chercheur, constitue un socle pour la crédibilité de sa recherche. Il s'agit d'un retour critique sur un protocole de recherche qui reste à revoir. Dans cette partie, nous présenterons également notre méthodologie de recherche employée dans le cadre du reportage de presse sur les *harraga* algériens et l'importance de la proximité linguistique pour instaurer un climat de confiance entre l'enquêteur et l'enquêté.

### **1.1. Le reportage de presse sur les *harraga* algériens. De la prise de contact à la réalisation des entretiens : Le rôle facilitateur des TIC pour le déroulement de l'enquête**

Nous évoluons dans un environnement numérique aussi bien pour des personnes en situation de migration ou des non-migrants. Pour Diminescu (2016) la figure du migrant connecté et sa traçabilité s'incrument dans l'imaginaire collectif à partir de l'été 2015. Pourtant ce phénomène remonte à plus de vingt ans avec le mouvement des sans-papiers de Saint-Bernard en 1996 à travers lequel, « les migrants d'en bas [ont montré qu'ils pouvaient] bénéficier des innovations techniques de la communication et les utiliser au même titre que les citoyens de plein droit des pays développés » (Diminescu, 2002, p. 67). C'est justement cette mobilisation des outils numériques par les *harraga* interrogés que j'ai pu, en partie, établir un premier contact avec eux. Dans cette partie, nous allons parler des différentes étapes de notre reportage de presse en soulignant le rôle central des TIC pour le bon déroulement de l'enquête.

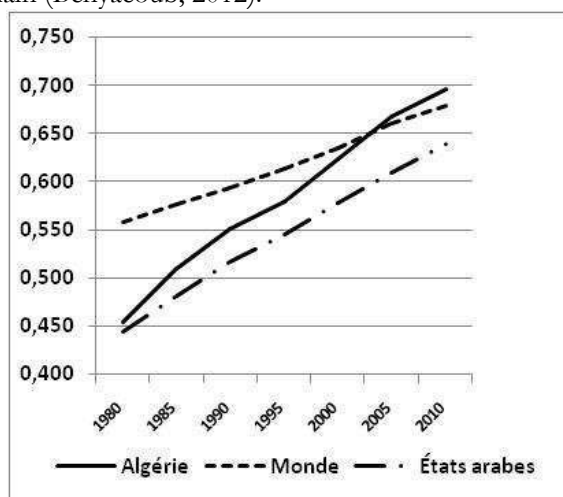
Novembre 2015, j'entre en contact, via *Facebook*, avec un groupe de *harraga* algériens arrivés, il y a quelques jours, en Sardaigne. Un membre du groupe accepte la communication et n'hésite pas à me donner des détails sur leur traversée en méditerranée. A ce moment-là, ils sont encore retenus dans un centre de rétention en Sardaigne (Italie), une barrière militaro-policière dont l'objectif central est « d'entraver le mouvement des nouveaux damnés de la terre » (Migreurop, 2012). L'objectif, ici, n'est pas de raconter les détails de notre rencontre, même s'ils sont extrêmement intéressants à analyser, mais de souligner le rôle facilitateur du réseau social *Facebook* pour établir le contact rapidement et le maintenir, par la suite, tout au long de l'enquête qui a duré plusieurs semaines. L'utilisation des téléphones mobiles par les *harraga* m'a permis de réaliser des entretiens téléphoniques. J'ai eu recours à des entretiens qualitatifs avec des questions ouvertes pour donner la possibilité aux enquêtés de s'exprimer sur différentes questions liées à leur parcours migratoire. Les TIC ont, donc, joué un rôle central dans la réalisation de mon reportage de presse. Ceci montre, d'emblée, que l'usage des TIC par ces migrants, que les faiseurs d'ordre (Becker, 1963) qualifient d'« irréguliers », reste intense en dépit des situations très restrictives auxquelles ils font face.

Les enquêtes se sont déroulées, donc, à distance en Italie (Sardaigne) et en France (Lyon et Paris). Une enquête qui s'inscrit dans une sorte de circulation migratoire (Tarrus, 1993) qui permet de relier l'ici et les ailleurs, qui m'a permis ainsi qu'aux migrants interrogés d'être, au même moment, dans des lieux différents à travers le lien tissé, en grande partie, grâce aux technologies du numérique. C'est un peu ce qui a été



évoqué par Diminescu (2016) lorsqu'elle qualifie le téléphone portable comme kit de survie et outil de maintien de réseaux transnationaux. L'autre point méthodologique crucial qui serait utile de souligner est celui de la proximité linguistique. Les migrants, en provenance d'Annaba (Algérie) parlait la langue Arabe avec un vocabulaire non littéraire mais plutôt un dialecte utilisé dans l'Est algérien. Ma maîtrise de cette langue a permis un rapprochement entre enquêteur et enquêté, l'instauration d'un climat de confiance. Moi-même migrant venu m'installer en France pour poursuivre des études supérieures, leur raconter mon histoire personnelle était devenue une forme de monnaie d'échange légitime pour obtenir des informations sur leur expérience de la vie en mobilité.

L'objectif de ce reportage de presse était, d'abord, d'analyser les causes du départ de ces algériens, issus de la tranche d'âge jeune, vers l'Europe au moment où l'Algérie connaît une croissance soutenue (cf. figure n°1) de son Indice de Développement Humain (Benyacoub, 2012).



**Figure 1 :** Evolution de l'Indice de Développement Humain en Algérie (1980 – 2010).

Pour expliquer cette situation, nous pouvons emprunter le concept de « spirale migratoire » avancé par Catherine Wihtol de Wenden qui souligne que les migrations internationales et le développement s'auto-entretiennent (Wihtol de Wenden, 2009). C'est-à-dire que, d'une part, la migration produit du développement dans les pays d'accueil et dans les pays de départ notamment à travers les transferts de fonds. Plus de cinq cent quatre-vingt milliards de dollars, c'est le montant des transferts de fonds en 2015 (Données de la Banque Mondiale, 2016). D'autre part, le développement produit de la migration pour plusieurs raisons. Dans des pays du Sud où les habitants ont de plus en plus accès à l'éducation et aux TIC, ils prennent connaissance de l'importance de la migration pour améliorer leur niveau de vie et celui des personnes qui leur sont proches. « C'est pourquoi, il ne faut pas chercher dans le développement la solution miracle à la fin des migrations, ni dans la migration la solution miracle pour le développement. La dynamique migratoire est une réponse à court terme qui doit être

dissociée de celle du développement qui relève du moyen ou du long terme », (Wihtol de Wenden, 2009).

## **1.2. Recherche sur la migration des demandeurs d'asile**

Comme évoqué dans l'introduction de cette partie, notre recherche sur la migration des demandeurs d'asile se distingue de celle menée auprès des *harraga* par l'utilisation des cartes mentales. Elle l'a rejoint dans la mesure où la proximité linguistique était là encore un pont entre l'enquêteur et les enquêtés. Ils me demandaient souvent ce que j'étais venu faire en tant que migrant en France et j'essayais de leur répondre sur différentes questions de sorte à créer un espace de dialogue en essayant de ne pas avoir une posture de domination. Mais mon statut « privilégié » de migrant étudiant ayant des « papiers » m'autorisant à circuler, d'habiter et de travailler librement en France était tout de même présent et le risque de représenter une forme d'autorité scientifique ne pouvait pas être exclu lors des entretiens. L'opposition entre « vrai » et « faux » réfugiés qui résulte d'une politique de l'asile caractérisée et structurée par la suspicion « nécessite de porter une attention particulière à la construction de relations intersubjectives de confiance » (Mekdjian, 2016, p. 160). Mais une difficulté majeure complique cette tâche car il reste délicat de trouver un juste équilibre entre « le respect mutuel, l'implication, la responsabilité partagée » (Kobayashi, 1994, 76, traduction Volvey, 2014, 99), et le « risque du maternalisme » (Volvey, 2014, 105), de la « victimisation ou encore du recours trop exclusif aux affects » (Mekdjian, 2016, p. 160).

Nous allons dans cette partie, en premier lieu, résumer dans un tableau récapitulatif l'ensemble des acteurs interrogés et souligner des limites méthodologiques rencontrées lors de l'étape de terrain. Par la suite, nous allons exposer les cartes mentales dessinées par les demandeurs d'asile et regrouper dans un tableau de légende les différentes formes schématiques utilisées pour exprimer les dynamiques liées à leur parcours migratoire. Enfin, nous examinerons les expressions spatiales évoquées par les demandeurs d'asile.

### ***1.2.1. Les entretiens semi-directifs : Des acteurs et des modalités pratiques hétérogènes***

Au cours de mon mémoire de recherche, j'ai interrogé dix acteurs dont trois demandeurs d'asile, un élu, quatre travailleurs sociaux et deux acteurs institutionnels. Parmi ces deux acteurs institutionnels, il y avait la coordonnatrice de l'accueil des demandeurs d'asile dans le département du Puy de Dôme. Un poste créé suite à la réforme de l'asile en France<sup>7</sup> avec pour mission la coordination de l'action de l'Etat à l'échelle départementale. Ceci passe notamment par un travail de prospection des différentes opportunités d'hébergement à l'échelle locale en sollicitant des maires, des bailleurs sociaux et même des citoyens volontaires. Il s'agit de répondre à une politique nationale avec pour objectifs, d'une part, l'augmentation de la capacité d'hébergement

---

<sup>7</sup> Une réforme de l'asile en France a été initiée le 29 juillet 2015. <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Asile/La-reforme-de-l-asile-issue-de-la-loi-du-29-juillet-2015>

des demandeurs d'asile et faciliter ainsi la relocalisation des migrants de Calais et Paris vers d'autres territoires en France et, d'autre part, le rééquilibrage départemental de l'accueil des demandeurs d'asile au moment où celui-ci reste hétérogène entre départements (Santamaria, 2008). C'est-à-dire l'orientation des demandeurs d'asile suivant la « catégorie » à laquelle ils appartiennent (personne isolée, couple sans ou avec enfants, femme seule avec ou sans enfants...etc.). Pour l'Etat, il s'agit d'optimiser l'occupation des places d'hébergement et d'accélérer, ainsi, la délocalisation des demandeurs d'asile de Paris et Calais vers d'autres territoires et au final, et il ne s'agit pas de faire un raccourci que de le dire, d'« invisibiliser » l'accueil des migrants en France en mettant fin aux « campements pour migrants », des espaces fortement médiatisés.

Pour ce qui est des entretiens qualitatifs, le recours à l'enregistrement vocal n'a pas été reçu positivement par l'ensemble des acteurs. Les acteurs institutionnels en particulier n'ont pas souhaité l'enregistrement vocal des entretiens mettant en avant des difficultés de communication liées à un sujet « sensible ». « *Vous pouvez utiliser un enregistrement si vous le souhaitez mais vous n'aurez pas des informations intéressantes et pertinentes pour votre travail* », m'expliquait l'un des acteurs institutionnels interrogés. C'est la caractérisation de certains espaces et conditions sociales par les institutions comme sortants de la norme et exceptionnels (l'exemple des réfugiés et des camps pour migrants) qui forge l'expression de « terrains sensibles » (Bouillon et al, 2006). Une sensibilité qui relève d'une situation « exceptionnelle » avec des enjeux politiques et sociocritiques cruciaux pour les institutions de l'Etat.

Le tableau ci-dessous regroupe les statuts des enquêtés et le nom de la structure à laquelle ils appartiennent.

N°	Statut de l'enquêté(e)	Nom de la structure
1	Educatrice spécialisée	ADOMA
2	Educateur spécialisé	
3	Agent social hôtelier	CAO de Pessat-Villeneuve (Forum Réfugiés)
4	Educateur spécialisé	CADA de Brusières et Pruns (EMMAUS)
5	Directrice	PADA de Clermont-Ferrand (Forum Réfugiés)
6	Coordonnatrice de l'accueil des demandeurs d'asile dans le département du Puy de Dôme	Préfecture du Puy de Dôme
7	Maire de Pessat-Villeneuve et Vice-président de la CC Riom CO chargé de l'habitat	Marie de Pessat-Villeneuve
8 - 9 -10	Personnes en situation de demandeurs d'asile	ADOMA

**Tableau 1 :** Statuts des enquêtés et nom de la structure.

### ***1.2.2. Cartes mentales : Le rôle des représentations spatiales dans l'expression des dynamiques par les demandeurs d'asile***

La carte mentale, souvent inscrite dans la lignée des travaux de Kevin Lynch (1959, 1972, 1984), s'intéresse à la perception de l'espace urbain, dont la forme est identifiable par ses caractéristiques qui la rendent unique, par des individus qui se l'approprient et lui donnent une signification émotive et affective. La cartographie mobilisée par les géographes de l'université de Grenoble va au-delà de cette méthode car elle porte en elle une forte dimension collective. Une légende collective a été élaborée, en amont, par les participants en situation de demandeurs d'asile et de réfugiés pour mettre en commun des expériences individuelles et faire émerger un discours collectif de leur parcours migratoire. Les dimensions éthique et surtout politique leur ont permis de se distinguer des travaux de Lynch. Une vocation politique déjà discutée par Gérard Noiriel pour qui « en un siècle et demi, l'institutionnalisation du droit d'asile a provoqué l'atomisation de la parole collective des réfugiés, en même temps que la disparition des protestations politiques émanant de leurs rangs » (Noiriel, 2012, 252). Notre approche s'est orientée beaucoup plus vers la méthodologie employée par Lynch dans la mesure où nous avons mené des entretiens semi-directifs suivis de la réalisation de cartes mentales. Ce n'était pas forcément la bonne méthode et nous allons, dans cette partie, essayer de faire un retour critique sur notre démarche méthodologique. Nous essayerons par la même occasion de montrer, à travers les cartes mentales réalisées par les enquêtés, les dynamiques spatiales de leur parcours migratoire et leur relation aux territoires d'accueil, de départ et de transit.

Outre l'analyse des cartes, nous essayerons, dans un esprit de synthèse, de regrouper dans un tableau récapitulatif les représentations spatiales exprimées dans chaque carte et de donner les significations possibles à cette légende. Il est nécessaire de rajouter la notion de « possible » car un jugement de sensation n'est qu'une hypothèse constitutionnelle nominale (André de Tienne, 1996).

Pour réaliser le fond de cartes, nous avons fait le choix de mettre en avant les frontières entre les Etats. Nous avons également choisi de ne pas colorer la méditerranée qui sépare les rives nord et sud de la « mer des milieux » (Schmoll et *al.*, 2015) pour ne pas bloquer les enquêtés dans leur dessin car nous considérons qu'une carte très colorée pourrait amener les enquêtés à s'en éloigner.

Pour dessiner ces cartes mentales, nous avons, dans un premier temps, présenté le fond de carte aux demandeurs d'asile interrogés. Par la suite, nous leur avons demandé de retracer leur itinéraire migratoire, montrer les principaux lieux de départ, d'arrivée et de transit et d'exprimer, par des représentations spatiales simplifiées, leur vécu dans chaque espace.

Lors du dessin de ces cartes mentales par les enquêtés, nous ne sommes pas intervenus pour orienter leur dessin afin de ne pas les influencer dans leurs réflexions.

Tout comme dans le reportage sur les *barraga* algériens, les entretiens avec les demandeurs d'asile, précédant le dessin des cartes mentales, se sont déroulés en langue arabe.

Ce qu'il faut retenir, c'est la démarche et le contexte du déroulement des entretiens. Pour entrer en contact avec les demandeurs d'asile, il m'a fallu passer par des éducateurs spécialisés qui travaillent au CADA géré par l'association ADOMA. Les demandeurs d'asile qui ont accepté de participer à mon enquête de terrain ont été sollicités, donc, par des tierces personnes. Je faisais leur connaissance juste avant de rentrer dans un bureau fermé. Même si j'ai essayé de m'installer à côté d'eux, même si nous avons partagé mon histoire de l'immigration en France, l'environnement était presque identique à celui produit par l'OFPRA, c'est-à-dire un bureau fermé avec un enquêteur qui pose des questions et un enquêté qui y répond. La prise de recul par rapport à ce travail nous interpelle quant à l'organisation de l'enquête et surtout à sa dimension individuelle. A partir de notre enquête, nous pouvons dire que dans le domaine des *Refugee studies*, la dimension collective, le lieu choisi pour mener les enquêtes et l'ambiance qui y règne peuvent constituer des éléments fondamentaux pour le respect d'une éthique de la recherche.

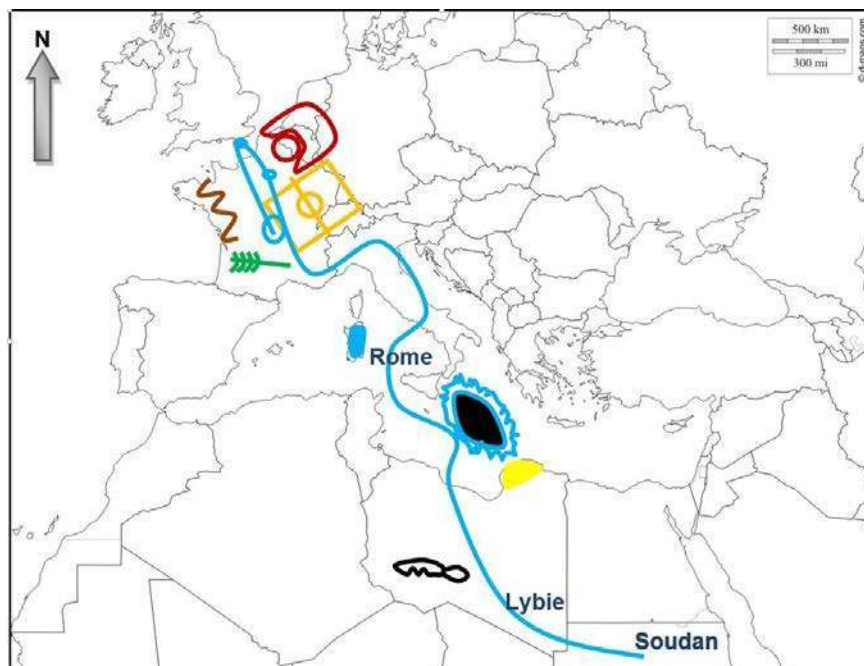


Figure 2 : Carte mentale n°1.

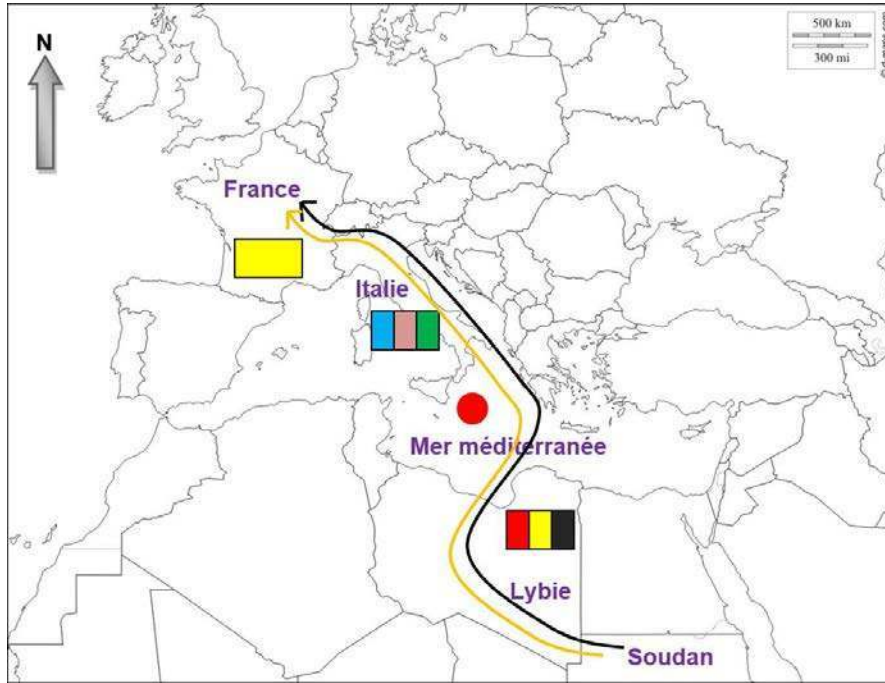


Figure 3 : Carte mentale n°2.

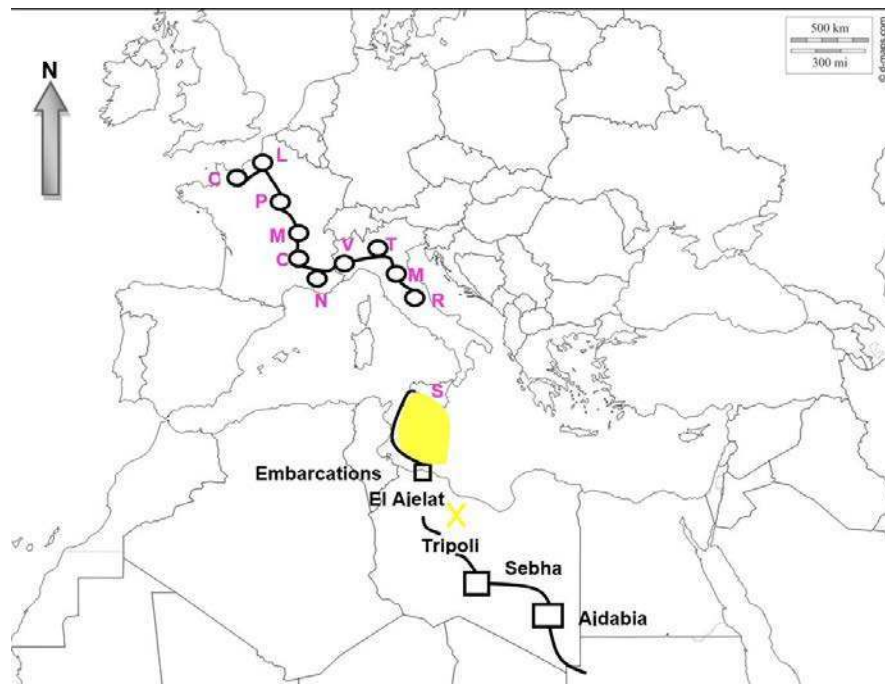














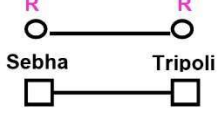





Figure 4 : Carte mentale n°3.

Représentation spatiale	Dynamiques exprimées
	-Concentration de population en France
	-Intégration par le football -Accès aux espaces publics via le sport
	-Montagne -Paysage naturel
	-Arbre -Paysage naturel
	-Embarcation -Traversée de la méditerranée -Danger, mort et entassement de personnes dans l'embarcation -Vagues déferlantes et menaces extérieures
	-Sable et lieu de départ pour la traversée en méditerranée
	-Couteau -Persécution
	-Itinéraire migratoire
	-Itinéraire migratoire avec une double vision portée sur la traversée du Sud au Nord. -Danger et risque entrepris tout au long de la traversée et objectif positif du projet migratoire
	-Sensation de vide et phase de reconstruction psychologique
	-Relation à l'espace et à la population en Lybie caractérisée par le danger, les persécutions et aujourd'hui un désir d'oublier l'expérience migratoire dans ce pays de transit
	-Sensation de paix, de joie et de bonheur -Amélioration de la situation au lendemain de l'arrivée en Italie
	-Contraste dans la relation à l'espace et à la population entre le Nord et le Sud
	-Danger de mort en méditerranée et traversée périlleuse
	-Contraste dans la relation à l'espace entre le Nord et le Sud -Persécutions et mauvais traitements en Lybie -Meilleure prise en charge en Europe
	-Expérience vécue pendant la traversée de la méditerranée à oublier
	-Relation à l'espace et à la population en Lybie, pays de transit, à oublier
	-Phase de reconstruction psychologique du demandeur d'asile

*Tableau 2 : Récapitulatif des dynamiques exprimées à travers les cartes mentales.*

La synthèse de l'analyse des cartes mentales permet de montrer plusieurs dynamiques. Certaines d'entre-elles ont été exprimées dans les entretiens semi-directifs tandis que d'autres ne l'ont pas été.

Nous pouvons constater à travers l'ensemble de ces cartes mentales que les trois demandeurs d'asile ont emprunté le même itinéraire migratoire et sont tous passés par la ville de Calais. Si le nom des pays et des villes de départ et de transit sont évoqués pendant les entretiens semi-directifs, l'analyse, par les demandeurs d'asile, du contraste entre l'accès aux espaces au Nord et au Sud n'est pas systématique dans leurs réponses à nos questions posées durant l'entretien.

La synthèse des cartes mentales permet également de mettre en exergue l'expérience vécue par les enquêtés pendant leur traversée de la méditerranée. Tous évoquent la sensation de peur, de danger, de mort et de menaces. Ces réflexions n'ont pas ou très peu été exprimées par les enquêtés lors des entretiens semi-directifs.

Ces cartes permettent également de montrer le sens de l'observation des demandeurs d'asile lors de leur traversée où ils mettent en évidence une diversité du paysage naturel en France.

La carte mentale n°1 montre également le rôle du sport dans l'intégration du demandeur d'asile et de mettre en lumière l'accès des demandeurs d'asile aux espaces publics dans les territoires d'accueil.

Toutes ces cartes mentales montrent des persécutions subies par les demandeurs d'asile dans le premier pays de transit, la Lybie. Ceci permet de souligner le caractère forcé de la migration des enquêtés. Pour Catherine Wihtol de Wenden (2013), même s'il s'agit avant tout d'un migrant comme un autre, c'est ce caractère-là qui permet de distinguer entre un migrant (pour le travail, les études, les soins...) et un réfugié. Mais il n'y a pas que les persécutions qui peuvent expliquer ce caractère forcé. Aujourd'hui, il existe des « flux mixtes », c'est-à-dire des personnes ayant fui des pays en guerre, pauvres et pour des raisons liées au réchauffement climatique (l'exemple des pays du Sahel). De même, des personnes peuvent être « forcées » de franchir la frontière de leur pays ou encore de rester à l'intérieur de celles-ci tout en étant déplacées. Le cas des migrants syriens est à ce titre très pertinent. Sur les onze millions de syriens déplacés, sept vivent à l'intérieur de la Syrie.

Toutes ces cartes mentales mettent en lumière également une phase de reconstruction psychologique par laquelle passent les demandeurs d'asile accueillis dans une structure d'hébergement pour demandeur d'asile. Une reconstruction psychologique évoquée par les éducateurs spécialisés, interrogés par nos soins, qui soulignent l'impact négatif que pourrait avoir la diminution du délai de traitement de la demande d'asile sur la qualité de leur accueil notamment en ce qui concerne la prise en charge psychologique. Une prise en charge nécessaire qui risque d'être davantage



fragilisée avec les annonces répétitives de réforme de l'asile par l'Etat avec pour cap un durcissement des mesures envers les demandeurs d'asile.

A travers cette analyse, nous pouvons souligner que les cartes mentales sont un moyen qui peut se substituer aux méthodologies narratives dans le cadre des *Refugee studies*. Car, d'une part, ils permettent d'avoir des informations identiques à celles évoquées lors des entretiens. Mieux encore, certaines dynamiques, principalement celles évoquant des souvenirs douloureux du parcours migratoire des demandeurs d'asile, sont exprimées uniquement dans les cartes mentales (l'exemple des morts en méditerranée et des persécutions en Lybie). D'autre part, ces cartes mentales, qui doivent également être repensées en y intégrant une dimension plus collective, conduisent le chercheur à respecter la dimension éthique qui constitue un socle solide sur lequel repose la méthodologie de recherche.

## 2. DU TERRAIN AU MODELE : TIC ET MIGRATIONS INTERNATIONALES

### 2.1. La migration questionne la relation de l'homme au territoire : les TIC un élément révélateur

Dans cette partie, nous allons analyser comment les moyens offerts par les TIC permettent de réduire les frontières administratives (systèmes de visas) et militaro-policières (les patrouilles effectuées par Frontex aux frontières de l'Union Européenne par exemple) imposées aux indésirables par les Etats du Nord mais aussi du Sud, dans une logique d'« externalisation » des politiques migratoires (Blanchard, 2006). Des Etats du Sud qui jouent, sans vouloir caricaturer une situation à la fois complexe et dramatique, le rôle de gendarme de l'Union Européenne.

La construction des flux migratoires dits « irréguliers » comme un problème à résoudre par les Etats a donné naissance à des zones frontières qui sont, aujourd'hui, des points d'entrée pour les indésirables en Europe. Par sa proximité géographique de l'Afrique du Nord, le Sud de l'Italie (Lampedusa, Sardaigne) constitue un des points d'entrée principaux.

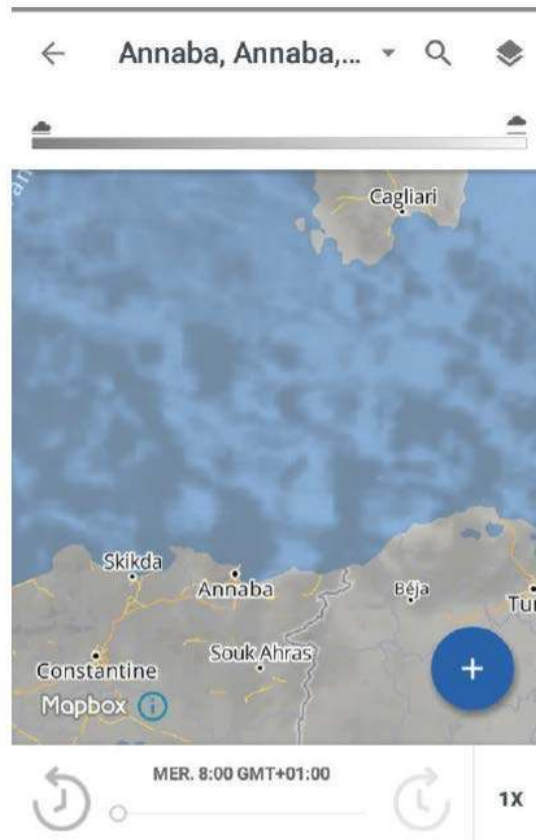
Pour arriver sur le sol de l'Union Européenne, les candidats à l'émigration, en provenance du sud de la méditerranée à bord d'embarcations de fortune, font face à plusieurs obstacles. Les conditions climatiques souvent difficiles et le risque de chavirer en mer<sup>8</sup>, les problèmes liées à l'orientation géographique durant la traversée et le risque de se perdre en méditerranée, le financement de la traversée et éviter les contrôles restrictives au Nord comme au Sud, tant d'obstacles à surmonter. L'analyse du rôle de

---

<sup>8</sup> « Vingt-deux mille, c'est le nombre de migrants qui seraient morts en tentant de gagner l'Europe depuis 2000, principalement en traversant la Méditerranée, selon les estimations d'un rapport de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) sur les mouvements de migration dans le monde, soit une moyenne de mille cinq cent morts par an », (Bordenet et Zerrouky, 2015).

l'usage des TIC par les indésirables prend tout son sens dans nos deux cas d'étude qui sont au centre des préoccupations nationales et européennes en matière de lutte contre l'immigration dite clandestine.

Nos enquêtes de terrain auprès des *barraga* algériens ont montré l'utilisation, par ces migrants, d'applications mobiles permettant d'obtenir des données précises sur les conditions climatiques en mer avec des prévisions jusqu'à quinze jours avant le départ. Cette fonctionnalité détermine en grande partie le choix du moment de départ. Parmi ces applications, on retrouve *The weather Channel* (cf. figure n°5).



*Figure 5 : L'application The weather Channel.*

En plus des prévisions par heure et sur quinze jours, cette application offre plusieurs fonctionnalités. La vitesse du vent, la visibilité et la pression barométrique, la température de l'eau, des vues satellites à travers des couches cartographiques, des cartes météorologiques, des cartes radar à changement rapide montrant les infos météo passées et futures et enfin des alertes météo en temps réel et personnalisées, tant d'informations cruciales et indispensables pour faciliter la navigation en mer des candidats à l'émigration. Pour le cas des *barraga*, le « *Raïs* » (le commandant de l'embarcation) est censé avoir des compétences en navigation. Souvent, il s'agit de

personnes qui ont travaillé dans le secteur de la pêche et qui, pour des raisons complexes liées au parcours de chaque individu, ont décidé de quitter le pays.

Nos entretiens montrent également le recours indispensable à l'assistant de navigation personnel GPS pour garantir une bonne orientation en mer. Même avec cet outil, les risques de se perdre en méditerranée restent élevés car il ne s'agit pas seulement d'utiliser un appareil électronique. Plusieurs paramètres peuvent entraver l'utilisation de cet appareil, notamment la maîtrise de l'ensemble des fonctionnalités du GPS et la qualité de l'appareil utilisé. Il s'agit pour reprendre les mots de Diminescu (2014) de franchir la frontière informatique.

Avant d'expliquer l'usage du web social par les demandeurs d'asile, que nous avons interrogés, comme un moyen de survie, il est nécessaire de replacer leur parcours migratoire dans le contexte d'insécurité sans précédent par lequel est passé la Lybie après la destitution et l'élimination physique de Mouammar Kadhafi. Les demandeurs d'asile soudanais, interrogés au cours de mes enquêtes de terrain, nous apprennent que leur territoire de destination au moment de quitter leur pays n'était pas l'Europe mais plutôt la Lybie. C'est seulement après la chute de Mouammar Kadhafi en 2011 qui a été suivie d'une instabilité sécuritaire et d'une intensification des actes des mouvements terroristes que ces demandeurs d'asile ont réorienté leur parcours migratoire. La Lybie est passée donc du statut de pays d'accueil à celui de transit. Un trafic d'êtres humains intense s'est installé avec le développement de l'activité des passeurs qui constituent un élément criminel du réseau migratoire dans lequel les candidats à l'émigration sont souvent contraints de s'inscrire pour réussir leur projet et dépasser les mesures restrictives.

Comme la plupart des réseaux criminels, les réseaux de passeurs sont motivés par la manne financière rapportée grâce au trafic d'êtres humains. Pour pouvoir effectuer la traversée de la méditerranée, les migrants versent des sommes importantes. Plusieurs milliers d'euros, c'est le montant à prévoir pour traverser le désert de Lybie et la mer méditerranée. Ayant parfois dépensé, une partie de la somme qu'ils avaient en leur possession au départ pour payer les passeurs installés dans plusieurs endroits en Lybie notamment à hauteur des frontières avec le Soudan, les demandeurs d'asile sont souvent contraints de faire appel à leurs proches pour leur transférer de l'argent. Pire encore, ces personnes démunies sont utilisées comme otages et leur libération ne peut se faire qu'en échange de rançon. « *Nous sommes traités comme des esclaves* », me confiait un demandeur d'asile en représentant un couteau sur sa carte mentale au-dessus de la Lybie. Pour contacter leurs proches, la liaison se fait souvent par téléphone mobile ou encore via le web social (Skype, Viber...). Ce web social reste une plateforme de communication numérique privilégiée pour les demandeurs d'asile interrogés car ils n'impliquent pas des frais de communication. C'est le cas aussi de l'un des *barraga* qui communique avec ses proches au pays de départ et au pays d'arrivée, via Facebook et Skype, pour les informer de l'évolution de sa situation au centre de rétention en Sardaigne. Sur ce dernier point, il s'agit d'une forme d'obligation de présence dans les réseaux sociaux (Diminescu, 2014) pour être visible pour leurs parents, amis et membres de famille.

Le web social plateforme de communication numérique mais pas seulement. Les migrants l'utilisent également pour se renseigner sur les éventuelles sorties effectuées par les autorités de contrôle des frontières au Nord comme au Sud d'ailleurs. En effet, comme nous l'avons brièvement évoqué précédemment, les Etats du Sud prennent de plus en plus part à ces contrôles restrictives (Bensaâd, 2009 ; El Qadim, 2013 ; Natter, 2014 ; Souiah, 2015). Les politiques migratoires de contrôle des frontières en Algérie n'ont pas de caractère singulier mais s'inscrivent dans une dynamique à l'échelle régionale où on retrouve des politiques similaires mises en œuvre par le Maroc et la Tunisie (Souiah, 2015).

Jusqu'ici, l'analyse de l'usage des TIC est révélatrice de son importance dans la construction et l'évolution du parcours migratoire pour les *barraga* et les demandeurs d'asile. Elle montre également que la migration, qui introduit la fluidité du passage, questionne ainsi la relation de l'homme au territoire et à son accès devenu de plus en plus fermé et cloisonné (Wihtol De Wenden, 2013).

## **2.2. Usage des TIC et lien social, ou comment se construit la « translocalité » dans un contexte migratoire**

Loin d'une conception wébérienne des sociétés avec une dualité sociétés traditionnelles/sociétés modernes, qui se distingueraient l'une de l'autre par leurs rapports à la rationalité, loin des dualités entre solidarité mécanique et solidarité organique, nous proposons, dans cette partie, de comprendre s'il est possible de constituer des sociétés qui garantissent à la fois l'épanouissement de l'individualité et des solidarités permettant de s'opposer aux inégalités sociales ? Quel rôle pourrait prendre l'usage des TIC dans cette lutte du droit d'avoir des droits ?

L'analyse du lien social et des relations des populations migrantes à la société d'accueil a permis de souligner l'émergence des notions de « multi-appartenance » (Elias, 1991) ou encore d'« hybridation des allégeances et les identités multiples » (Wihtol de Wenden, 2013).

Nous n'allons pas dans cette partie décrire en profondeur la notion de lien social qui reste « très souvent mobilisée sans être définie » (Ladouceur, 2008) ni d'en retracer l'histoire. Notre objectif est de comprendre le rôle des TIC dans la sauvegarde et/ou la construction d'un lien social avec des personnes dans les territoires d'installation mais aussi de départ.

Un des exemples, nous l'avons déjà vu dans la partie précédente, est celui de la sollicitation d'aides de proches dans le pays de départ par des candidats à l'émigration qui se trouvent en situation de difficulté dans un pays de transit. C'est un devoir de solidarité pour reprendre les termes de Diminescu (2014). Une solidarité qui se concrétise à travers des moyens offerts par les TIC et qui consiste, pour les candidats à l'émigration, en une sorte de retour numérique au point de départ.

Les moyens de TIC permettent aux *barraga* et aux demandeurs d'asile, au lendemain, de leur arrivée dans les pays d'installation de sauvegarder ce lien social avec le pays de départ. Des transferts de fonds vers les pays de départ jusqu'aux aides financières familiales ou provenant des membres d'une même communauté<sup>9</sup> dans les pays d'installation, la solidarité décrite ici traverse les frontières. Elle place les migrants dores et déjà dans un espace migratoire qui renvoie à un « espace de vie tendu entre l'espace d'origine et l'espace d'implantation, espace souvent discontinu physiquement mais uni affectivement et symboliquement par ou dans une sorte de tension permanente entre ici et là-bas » (Simon, 2009).

Les moyens offerts par les TIC sont également l'occasion de nouer un lien social avec la société d'accueil. A Pessat-Villeneuve, les demandeurs d'asile accueillis temporairement au CAO<sup>10</sup> ont reçu l'aide d'habitants de la commune et d'autres personnes résidant dans l'agglomération clermontoise. Le web social a joué un rôle prépondérant pour mobiliser des bénévoles qui se sont investis dans cet accueil.

Un lien social a été tissé entre demandeurs d'asile et société d'accueil. Ce lien social interdépendant entre acteurs hétéroclites (migrants, élus, associations, citoyens, Etat) leur a permis une « intégration temporaire » (Bonerandi, 2008). Malgré une faible accessibilité aux moyens de transports en commun et l'éloignement géographique des équipements culturels, un accès à la culture des demandeurs d'asile (fréquentation des théâtres, festivals, cinémas... etc.) en milieu rural, beaucoup plus intense d'ailleurs qu'en milieu urbain, a pu être relevé lors de nos enquêtes de terrain menées à Pessat-Villeneuve et à Bussièrès et Pruns (communes rurales du département du Puy de Dôme) ainsi qu'à Cébazat (Commune urbaine de la banlieue de Clermont-Ferrand). Cet accès à la culture s'est concrétisée grâce à l'implication, en milieu rural, d'un réseau de bénévoles qui s'est constitué en partie grâce aux TIC<sup>11</sup> qui ont réduit la distance ville/campagne, une distance qui pouvait là encore constituer une frontière supplémentaire pour ces indésirables.

Toutefois, il faut souligner le paradoxe qui caractérise l'usage des TIC en ce qui concerne l'accueil des demandeurs d'asile. En effet, les TIC représentent un double facteur d'exclusion et de solidarité avec les demandeurs d'asile. Voici deux extraits d'entretiens, avec un élu et un agent social hôtelier, qui peuvent illustrer nos propos :

---

<sup>9</sup> Un *barrag* Algérien, interrogé dans le cadre de nos enquêtes de terrain, a été hébergé par un autre Algérien résidant à Paris et qui l'a, par la même occasion, embauché en tant que vendeur de vêtements. Cette rencontre s'est faite grâce à un contact établi entre l'ex-employeur (propriétaire d'un salon de thé) du *barrag* et cette personne résidante en France originaire de la ville d'Annaba qu'il connaissait.

<sup>10</sup> Centre d'Accueil et d'Orientation.

<sup>11</sup> Plusieurs personnes ont pris connaissance de la présence des demandeurs d'asile grâce aux informations fournies dans le web social.

*« L'information circule rapidement sur internet. Des personnes d'extrême droite qui n'habitent même pas ici n'ont pas voulu de cet accueil et ont lancé des appels à destination de la population locale. J'ai, même, été condamné à mort sur internet et j'ai été placé sous protection policière », a souligné le maire de Pessat-Villeneuve.*

*« Des habitants de l'agglomération clermontoise et des villages aux alentours ont rapidement appris, via les réseaux sociaux, que des demandeurs d'asile sont arrivés à Pessat-Villeneuve. Plusieurs aides (dons de nourriture et de vêtements pour l'hiver, apprentissage du français...) ont été proposées. J'ai rarement vu une telle mobilisation en faveur de l'accueil des demandeurs d'asile », a souligné un agent social hôtelier du CAO de Pessat-Villeneuve.*

Deux déclarations révélatrices des deux tendances antinomiques qui sont celles du refus et de l'acceptation. D'une part, elles vont dans le sens de ce qui a été déjà décrit dans les travaux d'Emmanuelle Bonerandi (2008) concernant le refus et l'acceptation des demandeurs d'asile par « les sociétés locales d'accueil ». D'autre part, ces déclarations rajoutent une nouvelle dimension que nous appellerons, ici, l'accueil spontané. Un sentiment de devoir d'hospitalité loin d'une vision duale décrite par Bonerandi (2008) entre une partie de la société locale d'accueil qui refuse catégoriquement l'idée même d'installer une structure d'hébergement pour les demandeurs d'asile et une autre partie qui vante les avantages démographiques permettant le maintien des services publics et économiques en redonnant une activité à un bâtiment vacant.

Tous ces liens sociaux tissés entre personnes en situation de migration et « populations locales d'accueil », d'une part, et les personnes (amis et membres de famille) dans les territoires de départ, d'autre part, constituent une toile solide sur laquelle circulent les *harraga* et les demandeurs d'asile et qui contribue à réduire dans une certaine mesure leur degré d'« indésirabilité » dans le sens où ils peuvent avoir accès à la culture et à un emploi même s'il reste précaire. C'est là tout le rôle complexe joué par les TIC dans la création d'espaces du vivre ensemble qui sont édifiés par le lien social tissé entre les espaces du connu et ceux de l'inconnu qui deviennent des espaces du proche et du semblable (Arfaoui, 2017), un vivre ensemble à distance via les plateformes sociales (Turckle, 2011 ; Madianou et Miller, 2011, Beck et Beck-Gernsheim, 2013). Cette analyse va dans le sens de ce qui a été révélé dans les travaux d'Appadurai (1995) de Cattan (2012) ou encore de Massey (1994) sur la notion de localité.

Arjun Appadurai (1995), explique que toutes les formes de coprésence qui participent à la production d'un espace créé, d'une part, par les populations en situation de mobilité et, d'autre part, par les populations locales forment la notion de translocalité. La coprésence qui nécessite une médiation technologique (l'exemple des applications qui voient le jour grâce aux TIC) permet de relier le lieu avec l'extérieure source de production d'une translocalité.

L'analyse de Nadine Cattan (2012) sur les territorialités des femmes Sri-lankaises rejoint dans une certaine mesure le concept d'Appadurai (1995) sur la translocalité ou encore celle de Massey (1994) qui désigne les lieux comme des espace-temps qui résultent des liens entre les lieux et non des liens intra-communautaires. Cattan (2012) propose la notion de trans-territoire. Il s'agit d'un « espace qui associe aux caractéristiques propres du lieu lui-même les spécificités des liens qui le relie avec l'extérieur et cela décliné à toutes les échelles » (Cattan, 2012, p. 69).

### **2.3. Usage des TIC et imaginaire migratoire : vers une mutation structurelle du parcours migratoire ?**

Dans cette partie, nous allons montrer comment l'usage des TIC par les migrants alimente l'imaginaire migratoire dans les pays de départ et souligne les enjeux d'une mutation structurelle du parcours migratoire.

L'usage des TIC, révélateur d'un territoire circulatoire immatérielle (Tarrus, 1993) où les indésirables naviguent entre l'ici et l'ailleurs, le présent et le passé, constitue une source d'alimentation des imaginaires migratoires. « Le désir de départ et celui du retour sont des lieux d'imaginaires changeants, aux formes souvent foisonnantes et difficilement saisissables » (Fouquet, 2007). Le web social est un de ces lieux d'imaginaires alimenté par ceux qui ont réussi à dépasser les obstacles présents tout au long du parcours migratoire. Nos enquêtes de terrain ont permis de montrer toute l'importance que revêt cet imaginaire pour alimenter de nouveaux départs de candidats à l'émigration.

Les images (cf. figure n°6, n°7, n°8), ci-dessous, montrent comment les migrants diffusent des messages alliant l'esprit de solidarité face aux barrières militaro-policières (l'exemple du centre de rétention en Sardaigne) et une notion de « bien-être ». Cette dernière est primordiale pour les candidats potentiels à l'émigration à la recherche d'une meilleure qualité de vie (niveau de vie, accès à l'éducation et aux soins, liberté d'expression).



*Figure 6 : Le groupe des harragas dans un centre de rétention en Sardaigne (Italie).*



*Figure 7 : Une photo de l'un des harragas postée sur son compte Facebook en soulignant, via les fonctionnalités offertes par l'application, le statut « Très bien » et le nom de la ville Paris.*

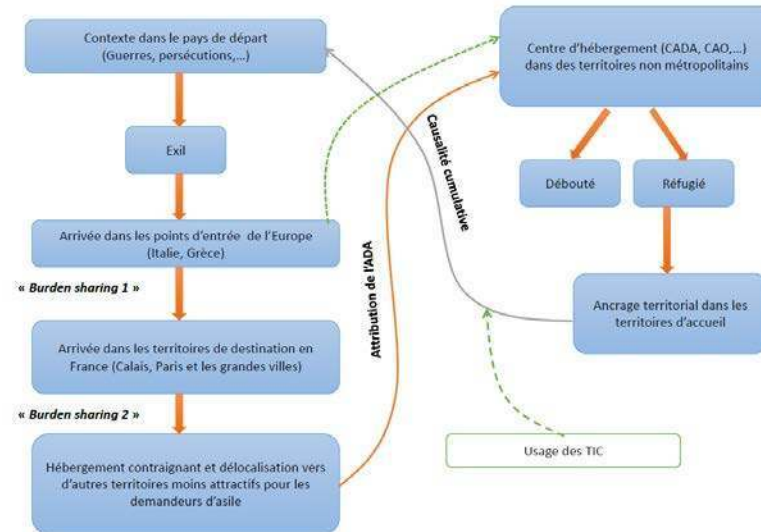




**Figure 8 :** Nous retrouvons sur cette photo le même message renvoyée dans la figure n°7 à savoir la notion de bien-être et le nom de la ville, cette fois-ci Dortmund.

L'analyse de l'usage de ces plateformes de communication (Facebook..., etc.) souligne le transfert d'un message crucial, celui de l'apport de la migration dans l'introduction de la fluidité du passage où les migrants se déplacent avec une plus grande facilité entre différents pays de l'Union Européenne (Italie, Italie, Italie).

Si les enquêtes menées auprès des *barraga* montrent que les métropoles (Paris, Dortmund) sont au centre de l'imaginaire migratoire, les entretiens menés auprès des demandeurs d'asile montrent que les territoires non-métropolitains peuvent être aussi au centre de l'imaginaire migratoire. Ce qui peut amener les candidats potentiels à l'émigration à repenser leur itinéraire migratoire et leur choix du territoire d'implantation. Pour expliquer ce dernier point, nous avons dessiné ce schéma explicatif (cf. figure n°9) et simplifié des politiques publiques de l'accueil des demandeurs d'asile mises en œuvre au sein de l'Union Européenne et plus particulièrement en Italie. Ce schéma souligne plusieurs aspects parmi lesquels on retrouve le concept de « burden sharing » (Dupuis, 2016) ou le partage du fardeau au sein de l'Union Européenne au lendemain de l'arrivée des migrants dans les points d'entrée principaux (Grèce et Italie).



**Figure 9 :** De l'Union Européenne en France : le « burden sharing » structure une politique publique de l'asile restrictive et contraignante.

Les demandeurs d'asile sont répartis entre les Etats. Ceci est extrêmement révélateur de la nature de la perception des migrants comme un fardeau par les Etats du Nord. Il s'agit là d'une première étape qui se poursuit en France avec un deuxième degré du « burden sharing ». Cette politique découle de la réforme de l'asile en France initiée le 29 juillet 2015 et visant à « désengorger les camps de migrants »<sup>12</sup> à Calais et à Paris. Arrivés dans les structures d'hébergement, situées dans les territoires non-métropolitains, les demandeurs d'asile restent pour certains d'entre eux en contact, via l'usage des TIC (téléphones mobiles<sup>13</sup> et web social), avec leurs proches dans les pays de départ, les pays de transit et les pays d'accueil.

Le franchissement des obstacles par les demandeurs d'asile va au fur et à mesure les diminuer pour les candidats potentiels à l'émigration en leur communiquant des données indispensables pour contourner les barrières multidimensionnelles qu'ils peuvent rencontrer au cours de leur voyage. L'alimentation d'un imaginaire migratoire, à travers le web social, (conditions d'accueil confortables relativement à celles qu'on retrouve à Calais et à Paris, qualité de la vie en milieu rural, création d'un lien social avec les « sociétés locales d'accueil ») va également pousser les candidats à l'émigration à repenser leur territoire de destination. Au cours de nos enquêtes de terrain à Pessat-Villeneuve, nous avons appris que des migrants sont venus, par eux-mêmes, dans cette

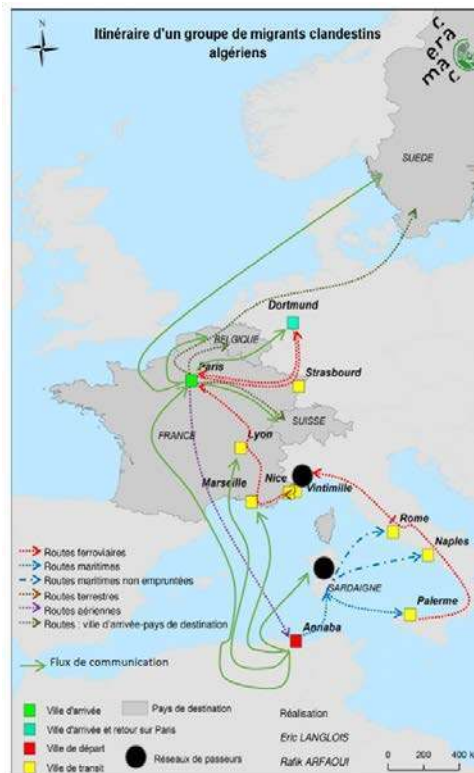
<sup>12</sup> Il s'agit des termes souvent utilisés par les acteurs politiques pour désigner les opérations de relocalisation des migrants des métropoles et de Calais vers d'autres départements et notamment dans des territoires non-métropolitains.

<sup>13</sup> Des opérateurs mobiles, à l'image de LEBARA, proposent des offres concurrentielles à destination des ressortissants de pays étrangers.

commune rurale de l'Auvergne en suivant les données transmises par les demandeurs d'asile à travers le web social. Cette analyse rejoint précisément ce qui a été souligné par Diminescu sur le rôle des TIC dans l'alimentation d'un imaginaire migratoire. « Beaucoup des migrants offrent sur leur blog ou sur leur compte Facebook, Instagram ou WhatsApp, sur Youtube ou Periscope, jour après jour, des témoignages, des cartes, des photos, des vidéos sur leurs parcours et sur leur vie, qui deviennent autant de sources d'information pour les candidats au départ » (Diminescu, 2016, p. 4).

Cette analyse s'inscrit pleinement dans le concept de « causalité cumulative » développé par Douglas Massey qui permet l'analyse de l'ancrage territorial dans les espaces d'installation. Même s'il est nécessaire d'élargir notre étude à d'autres territoires, nous pouvons souligner les enjeux de mutation structurelle du parcours migratoire à travers l'usage des TIC par les *harraga* ou les personnes en situation de demandeurs d'asile.

Enfin, la carte (cf. figure n°10), ci-dessous, met en exergue le lien de causalité entre le flux de communication, à travers l'usage des téléphones mobiles et le web social, et le choix de l'itinéraire migratoire. Paris, ville d'installation pour les *harraga*, est au centre du croisement de ces flux de communication et des routes migratoires.



**Figure 10 :** Lien de causalité entre les flux de communication et le choix de l'itinéraire migratoire des harragas.

## CONCLUSION

La recherche empirique que nous avons menée sur des *barraga* et des demandeurs d'asile a permis de montrer le rôle central des TIC dans la structuration du parcours migratoire mais aussi l'importance de la création d'une « condition cosmopolitique » pour reprendre les propos de Kant. Emmanuel Kant (1784) dans son essai philosophique « Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique » développe une théorie du progrès qui consiste en un développement de plus en plus marqué des potentialités humaines avec deux dispositions fondamentales la liberté et la raison. C'est justement toute l'importance des TIC, une des multiples figures du développement des potentialités humaines, et son utilisation pour un respect de la condition universelle et donc de la place de l'espèce humaine. A travers notre recherche, les moyens offerts par les TIC ont constitué un rôle facilitateur pour passer du déracinement à la circulation et au contact entre pays de départ et d'installation des migrants (Diminescu, 2016).

D'autres éléments peuvent être rappelés dans cette conclusion en ce qui concerne l'importance des TIC pour des personnes en situation de migration. Tout d'abord, l'importance de l'usage des TIC dans la facilitation du franchissement des frontières qui renvoie dans les migrations internationales à un changement de lieu de résidence qui s'accompagne, dans certains cas, par la confrontation à une langue étrangère, de nouvelles coutumes et un autre mode de vie (Poulot, 2000). Ceci nous amène à parler du rôle des TIC à alimenter l'introduction de la fluidité du passage. Une fluidité qui est révélatrice de la capacité des migrations internationales à « défier la conception wébérienne de la souveraineté et par la même occasion l'Etat-nation » (Wihtol de Wenden, 2013).

Ensuite, les recherches empiriques ont permis également de souligner l'importance de l'usage des TIC dans la construction et la sauvegarde du lien social dans les pays d'installation et avec les pays de départ encourageant la construction d'une « translocalité ». Nous avons également souligné le double rôle antinomique de l'usage des TIC dans la solidarité avec les demandeurs d'asile, d'une part, et leur exclusion, d'autre part.

Les études de cas ont montré également l'importance centrale de l'usage des TIC dans l'alimentation d'un imaginaire migratoire et la capacité de celui-ci à réinterroger la structure du parcours migratoire. Une reconfiguration qui s'opère à travers la « causalité cumulative » alimentée par l'usage des TIC.

Enfin, nous avons pu, en amont, souligner les limites des méthodologies narratives dans la recherche sur la migration des demandeurs d'asile dans un contexte de suspicion de « faux » réfugiés. Mais aussi l'importance de développer une cartographie qui puisse inverser le jeu de pouvoir entre la base et le sommet où les migrants deviennent à la fois les émetteurs et les récepteurs de données décrivant leur

vécu du parcours migratoire et qui doit prendre en compte la dimension participative et collective lors de son élaboration.

## BIBLIOGRAPHIE

- AGIER M. (2008), *Gérer les indésirables : des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris : Flammarion, 349 p.
- BOUYACOUB A. (2012), « Croissance économique et développement 1962-2012 : quel bilan ? », *Insaniyat*, pp. 91-113.
- APPADURAI A. (1995), « The production of locality ». In FRADON R. *Couterworks : Managing the diversity of knowledge*, New York : Routledge.
- ARFAOUI R. (2017), « Lien social entre populations locales et demandeurs d'asile ou les espaces du vivre ensemble », Billet publié dans le blog *UC@ctualité*. <hal-01501610>
- BASSI M., FINE S. (2013), « La gouvernance des flux migratoires "indésirables" », *Hommes et migrations*, pp. 77-83.
- BECKER H. (1963 ; Ed. 1985), *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris : Editions A.-M. Métailié, 247 p.
- BECK U., BECK-GERNSHEIM E. (2013), *Distant Love*, Cambridge: Polity Press, 220 p.
- BENSSAD A. (2009), *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes : Immigration sur émigration*, Paris : Éditions KARTHALA, 448 p.
- BLANCHARD E. (2013), « Les "indésirables". Passé et présent d'une catégorie d'action publique », *GISTI Figures de l'étranger. Quelles représentations pour quelles politiques ?*, pp. 16-26, < hal-00826717 >
- BLANCHARD O. (2006), « Qu'est-ce que l'externalisation ? », *Migreurop*, <<http://www.migreurop.org/article974.html>>
- BONERANDI E. (2008), « L'accueil des demandeurs d'asile à la campagne : Des étrangers d'un autre genre ? », In : CERAMAC. *Les étrangers dans les campagnes*, Clermont-Ferrand : Presses Universitaires Blaise Pascal, pp. 329 – 346.
- BOUILLON F., FRESIA M., TALLIO V. (Eds) (2006), *Terrains sensibles : expériences actuelles de l'anthropologie*, Dossiers africains, 208 p.
- CATTAN N. (2012), « Trans-territoire. Repenser le lieu par les pratiques spatiales de populations en position de minorité », *L'Information géographique*, vol. 76, n°2, pp. 57-71.
- DE TIENNE A. (1996), *L'analytique de la représentation chez Peirce : la genèse de la théorie des catégories*, Bruxelles : Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, 410 p.
- DIMINESCU D. (2016), « Traces numériques », *Plein droit*, vol. 110 (3), pp. 3-6. <DOI 10.3917/pld.110.0003>
- DIMINESCU D. (2014), « Les traces de la dispersion », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol 30 (3-4), pp. 7-13.
- DIMINESCU D. (2002), « L'usage du téléphone portable par les migrants en situation précaire », In: *Hommes et Migrations, Migrants.com*, n°1240, pp. 66-79.

- ELIAS N. (2008), *La société des invidus*, Traduit par Jeanne Etoré, Paris : Fayard, 301 p.
- EL QADIM N. (2013), *Négocier l'asymétrie : les politiques extérieures européennes au regard des relations entre acteurs marocains et européens du gouvernement des migrations*, Thèse de science politique, Paris : Science Po Paris.
- FASSIN D. (2013), « The Precarious Truth Of Asylum », *Public Culture*, vol. 25 (1), pp. 39-63.
- FASSIN D., KOBELINSKY C. (2012), « Comment on juge l'asile : L'institution comme agent moral », *Revue française de sociologie*, vol. 53 (4), pp. 657-688.
- FLEURY A., FROMENT-MEURICE M. (2014), « Embellir et dissuader : les politiques d'espaces publics à Paris », In DA CUNHA A., GUINAND S., *Qualité urbaine, justice spatiale et projet. Ménager la ville*, Presses polytechniques et universitaires romandes, pp. 67-79. (Coll. Espace en société) <halshs-01018868>
- FOUQUET T. (2007), « Imaginaires migratoires et expériences multiples de l'altérité : une dialectique actuelle du proche et du lointain », *Autrepart*, vol.1 (41), pp. 83-98.
- GRESLIER F. (2007), « La Commission des Recours des Réfugiés ou « l'intime conviction » face au recul du droit d'asile en France », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 23 (2), pp. 107-133.
- JUBANY O. (2011), « Constructing truth in a culture of disbelief. Understanding asylum screening from within », *International Sociology*, vol. 26 (1), pp. 74-94.
- KANT E. (1784), *L'histoire d'une idée universelle au point de vue cosmopolitique*, Paris : Gallimard, 2009, 128 p.
- KOBAYASHI A. (1994), « Coloring the field: Gender, "race", and the politics of fieldwork », *The Professional Geographer*, vol. 46 (1), pp. 73-80.
- KOBELINSKY C. (2007), « Le jugement quotidien des demandeurs d'asile », *Recueil Alexandries*, vol.8, <<http://www.reseau-terra.eu/article559.html>>
- LADOUCEUR B. (2008), « Serge Paugam, Le lien social », *Lectures [En ligne]*, Les comptes rendus, mis en ligne le 28 août 2008, consulté le 15 janvier 2017. <URL : <http://lectures.revues.org/653>>
- LYNCH K. (1959), *L'image de la cité*, Paris : Dunod, 1969, 232 p.
- LYNCH K. (1972), *What time is this place?*, Cambridge : MIT Press, 287 p.
- LYNCH K. (1984), *Good City Form*, Cambridge: MIT Press, 524 p.
- MADIANOU M., MILLER D. (2011), *Migration and New Media : Transnational Families and Polymedia*, London : Routledge, 192 p.
- MASSEY D. (1994), *Space, place and gender*, Oxford : Blackwell Publishers.
- MEKDJIAN S. (2016), « Les Récits migratoires sont-ils encore possibles dans le domaine des Refugee Studies? Analyse critique et expérimentation de cartographies créatives », *ACME: An International E-Journal for Critical Geographies*, vol. 1 (15), pp. 150-186.
- MIGREUROP (2012), *Atlas des migrants en Europe : Géographie critique des politiques migratoires*, Paris : Armand Colin, 143 p.
- NATTER K. (2014), « The Formation of Morocco's Policy Towards Irregular Migration (2000 – 2007): Political Rationale and Policy Processes », *International Migration*, vol. 5 (5), pp. 15-28.

- NOIRIEL G. (2012), *Réfugiés et sans-papiers. La République face au droit d'asile, XIXe-XXe siècle*, Paris : Hachette.
- POULOT M. (2000), *La population mondiale : L'urbanisation les migrations la population active*, Saint-Suplice-les-feuilles, Clartés, 99 p.
- PROBST J. (2011), « Entre faits et fiction : l'instruction de la demande d'asile en Allemagne et en France », *Cultures & Conflits*, vol.4 (84), pp. 63-80.
- RAWLS J. (1971), *A Theory of Justice*, Cambridge: Harvard University Press.
- ROUSSEAU C., FOXEN P. (2006), « Mensonges ? Le mythe du réfugié menteur : Un mensonge indispensable », *L'évolution psychiatrique*, vol.71, n° 3, pp. 505-520.
- SANTAMARIA M. (2008), *Politique nationale de l'asile et enjeux locaux : Etude comparative de l'accueil des demandeurs d'asile dans les Bouches-du-Rhône, l'Isère et le Rhône (1999 – 2005)*, Thèse de science politique, Aix-Marseille : IEP Aix en Provence, 468 p.
- SAYAD A. (1985), « Du message oral au message sur cassette, la communication avec l'absent », *Actes de la Recherches en Sciences Sociales*, vol. 59, pp. 61-72.
- SCHMOLL C., THIOULET H., WIHTOL DE WENDEN C. (eds) (2015), *Migrations en méditerranée*, Paris : CNRS éditions, 382 p.
- SIMON G. (2006), « Migrations, la spatialisation du regard », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], le 01 juin 2009, Vol. 22 (2), <<http://remi.revues.org/2815>> [Consulté le 10 février 2016].
- SIMON G. (2008), *La planète migratoire dans la mondialisation*, Paris : Armand Colin, 255 p.
- SMITH N. (1996), *The new urban frontier: gentrification and the revanchist city*, London/NewYork : Routledge, 262 p.
- SOUIAH F. (2015), « Les autorités algériennes face aux « brûleurs » de frontières. Contrôle et répression de l'émigration », In : SCHMOLL C., THIOULET H., WIHTOL DE WENDEN C. (eds), *Migrations en méditerranée*, Paris : CNRS éditions, pp. 167-179.
- TARRIUS A. (1993), « Territoires circulatoires et espaces urbains », *Annales de la Recherche Urbaine*, vol. 52, pp. 51-60.
- VOLVEY A. (2014), « Le corps du chercheur et la question esthétique dans la science géographique », *L'Information géographique*, vol.78 (1), pp. 92-117.
- TURKLE S. (2011), *Alone Together: Why We Expect More from Technology and Less from Each Other*, New York: Basic Books, 384 p.
- WIHTOL DE WENDEN C. (2013), *La question migratoire au 21ème siècle : Migrants réfugiés et relations internationales*, Paris : Presses de Sciences Po, 266 p.
- WIHTOL DE WENDEN C. (2009), *La globalisation humaine*, Paris : Presses Universitaires de France, 272 p.
- YOUNG I. M. (1990), *Justice and the Politics of Difference*, Princeton: Princeton University Press.

